

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2


Numéro d'enregistrement : 381

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA 29.

Nombre de présents 24

Quorum : 15

 Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Convoqué le 13 novembre 2014

Réuni le 25 novembre 2014.

Sous la présidence de Philippe BARRAT, Principal.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Non Oui

Nombre : 1

Libellé de la délibération :

Convention tripartite de partenariat entre le collège, la Mairie de La Teste de Buch et l'Association Homestyle représentée par M. Pierre BOUYAT, relative à l'organisation d'ateliers d'écriture dans le cadre de l'atelier théâtre et de la préparation du spectacle de fin d'année. Cette convention prévoit l'intervention de M. Pierre BOUYAT qui animera ces ateliers d'écriture. Les productions des élèves seront présentées lors du spectacle de fin d'année et lors de la manifestation municipale Expressions libres.
La rémunération de M. Pierre BOUYAT sera prise en charge pour moitié par le collège et la Mairie de La Teste de Buch pour un montant total de 800 € (non assujetti à la TVA).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

.Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : BARRAT

Prénom : Philippe

Signature :

Date 26/11/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/11/2014

Date de publication

Date d'exécution :